

Publié le 4.12.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

VAL ES DUNES
1 rue Guérifot
14370 ARGENCES
02 31 15 63 70

Date de convocation :
20.11.2025

Date d'affichage :
20.11.2025

Nombre de conseillers :

En exercice	44
Présents	34
Titulaires	33
Suppléants	1
Pouvoirs	5
Votants	39
Quorum	23

39 votes POUR

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au sein de la salle des fêtes de la commune de Cagny sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Étaient présents : Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, Jacques-Yves OUIN, Marianne TURPIN, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, Philippe PESQUEREL, David BOUDET, Guillaume LECOEUR, Magali LONCLE, Laurence MAUREY, Sophie de GIBON, Laurent DECLERCK (arrivé à 19h25), Jean-Christophe CARON (suppléant de Stéphane AMILCAR), Régine ÉNÉE, Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Daniel BUISSON, Stéphane CASTEL, Alexandra LEPINAY, Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Patricia LECOMTE, Didier LEMONNIER, Jean-Marc FURON, Céline LEGRIGEOIS, Patrice MARTIN (arrivé à 19h25), Laurence MORIN et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Florence GUERIN (pouvoir à Gilbert GEMY), Thomas LEROY, Florence SERANDOUR (pouvoir à Nathaly MONROCQ), Éric DUVAL, Michel CRUCHON, Stéphane AMILCAR, William HERFORT, Coralie ARRUEGO (pouvoir à Stéphane CASTEL), Christel POIROT (pouvoir à Alexandre PIGEONNIER), Olivier GUILLEMETTE (pouvoir à Jean-Marc FURON), Alain BOHEME.

Secrétaire de séance : Laurence MORIN

Délibération n° 2025/150

Objet : SERVICE AU PUBLIC/PETITE ENFANCE – Avenant à la convention de location par Partélios pour le local RPE sur la commune de Cagny

Suite à la décision du Conseil communautaire réuni le 27 septembre 2018, autorisant la signature du bail de location à Partélios, pour le local situé au 30 rue du saut du Loup à Cagny pour le RAM aujourd’hui nommé Relais Petite Enfance (RPE) « La Petite Libellule », il est proposé au conseil communautaire de valider la signature de l’avenant à la convention de location (avenant en annexe).

Cet avenant débute au 1^{er} septembre 2024, pour une période de 6 ans. Le montant du loyer reste inchangé et s’élève à 1 200 € annuels, soit un loyer mensuel de 100 €.

Les frais de fonctionnement (chauffage, électricité et eau) sont supportés par la communauté de communes, le ménage est réalisé par la commune de Cagny et refacturé à la communauté de communes.

Ce local sera utilisé jusqu'à la fin de la rénovation du pavillon situé Impasse des muriers sur la même commune.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

↳ Approuve l'avenant à la convention de location Partélios pour le local RPE sur la commune de Cagny

↳ Autorise le Président à signer les documents correspondants (avenant en annexe).

Pour extrait conforme,

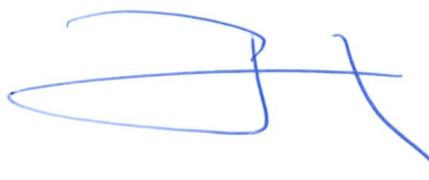
La secrétaire de séance,

Laurence MORIN



Le Président,

Philippe PESQUEREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr